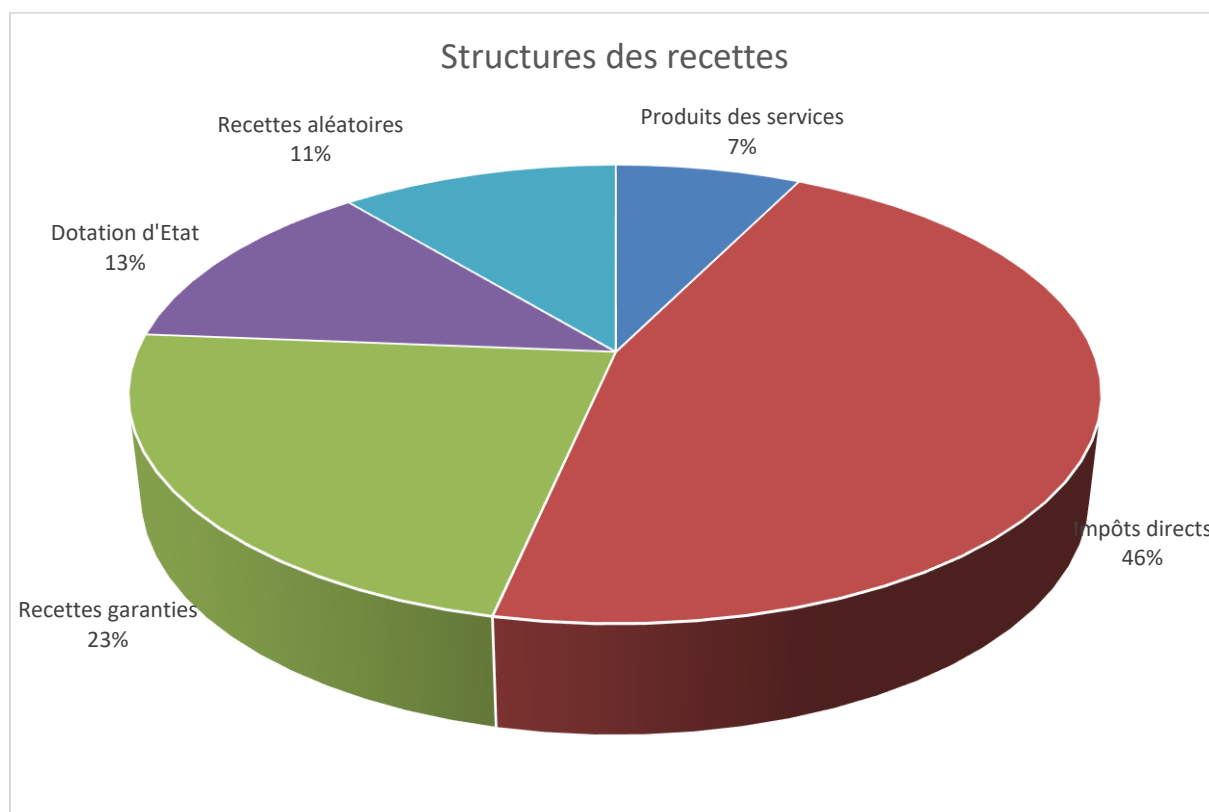


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Avant de présenter les orientations et les arbitrages que devront effectuer les élus, il convient de rappeler le contexte dans lequel évolue la commune.

1 : Les ressources de la commune.

La Commune dispose essentiellement de trois ressources, représentant 82% des recettes de fonctionnement : la fiscalité directe, l'attribution de compensation garantie par la Communauté de Communes et les dotations d'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fiscalité des professionnels est collectée par la Communauté de Communes qui dispose de la fiscalité professionnelle unique. Elle est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Cela peut paraître un handicap dans un contexte de fort dynamisme des bases mais garantit à la commune un reversement stable comprenant les dotations d'Etat liées à cette fiscalité des professionnels dans un contexte de baisse de ces dotations.



Les impôts directs sont la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les recettes garanties sont l'attribution de compensation (qui ne sera modifiée qu'en fonction des transferts de compétences à la Communauté de Communes et avec les dépenses afférentes en moins) et les contrepassations entre budgets (versement des participations aux syndicats).

Les recettes aléatoires sont les remboursements maladie des agents, le fonds d'amorçage pour les temps extra-scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires et la taxe additionnelle aux droits de mutation qui dépend des ventes sur la commune.

La part des dotations de l'état se réduit d'année en année. Elle est de 13% en 2018. (22% en 2015, 18 % en 2016, 15% en 2017).

Les produits des services sont les recettes de la restauration scolaire, de la médiathèque et les loyers des immeubles. Depuis cette année, la piscine est communautaire et les produits (et les charges) ne sont plus communaux.

Rappel Rapport d'Orientation Budgétaire précédent : « Les prévisions financières de 2012 étaient déjà inquiétantes : l'effet ciseau (bases fiscales atones et progression « mécanique » des dépenses) était prévu dès 2014 : les dépenses de fonctionnement étaient égales aux recettes avec pour conséquence des capacités d'investissement nulles, une possibilité d'augmentation des taux d'imposition qui ne générerait que des recettes minimales du fait de l'assiette qui ne progresse pas et donc nécessairement des efforts à faire sur les dépenses de fonctionnement, dont la masse salariale. Ces prévisions ne tenaient pas compte de la baisse des dotations qui est intervenue depuis (baisse de plus de 700 000 euros). Les évolutions entamées depuis 2015 (Réorganisation, mutualisation, optimisation des dépenses) ont évité l'effet ciseau jusqu'à présent. Il faut tout de même indiquer qu'en 2017, soit avec un décalage de 3 ans, la commune est confrontée à des dépenses de fonctionnement égales aux recettes. La situation est donc préoccupante. De nouveaux efforts et des choix seront donc nécessaires. Ces efforts et choix auront nécessairement un impact sur la commune car les mesures d'économies « interne » sont aujourd'hui quasiment toutes déjà effectuées. A contrario, la capacité d'investissement reste préservée du fait de la gestion antérieure qui assure un bon niveau d'excédents reportés. Cette capacité devant être préservée au service des habitants, c'est bien en fonctionnement que les efforts devront être effectués. »

Cela se vérifie : l'exercice 2017 dégage un excédent hors recettes exceptionnelles de 43 174 euros. De nouvelles mesures correctives sont donc indispensables pour maintenir un minimum de capacité financière sur la commune. Une fois de plus, il ne s'agit pas d'une mauvaise gestion mais de l'effet ciseau pour une commune dont les bases fiscales sont atones, dont les dotations ont diminué de 750 000 euros par an et dont les équipements et services relèvent de la strate des communes de plus de 10 000 habitants avec le budget d'une commune de la strate des 5 000 habitants.

Les efforts sur les dépenses de fonctionnement, en particulier sur la masse salariale, permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 450 737 euros sur l'exercice. Pour rappel, le remboursement en capital est de 415 000 euros. La Capacité

d'Autofinancement nette (CAF) est donc à l'équilibre (négative en 2018). Les efforts doivent être maintenus pour permettre à la commune de préserver ses capacités d'investissements.

A : La fiscalité directe.

L'évolution de la fiscalité de la commune est retracée dans le tableau ci-dessous. Du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique en 2014, le tableau ne reprend que les 3 taxes restant communale.

Bases	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	5 255 017	5 508 066	5 879 235	5 948 841	6 046 000
Foncier bâti	4 681 739	5 280 219	5 439 513	5 536 762	5 550 000
Foncier non bâti	131 269	134 739	136 885	137 892	139 400

Montants	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	1 010 014 €	1 041 532 €	1 083 239 €	1 143 367 €	1 162 041 €
Foncier bâti	1 056 200 €	1 089 422 €	1 211 698 €	1 249 094 €	1 252 080 €
Foncier non bâti	150 762 €	154 703 €	157 689 €	158 369 €	160 101 €
TOTAL PRODUIT	2 216 977 €	2 285 657 €	2 452 626 €	2 550 830 €	2 574 222 €

Bases	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	6 107 790	5 899 306	6 006 049	
Foncier bâti	5 547 043	5 591 266	5 612 850	
Foncier non bâti	139 667	140 759	143 414	

Montants	2016	2017	2018	2019
Taxe d'habitation	1 169 424 €	1 158 847 €	1 181 276 €	
Foncier bâti	1 254 456 €	1 264 457 €	1 268 331 €	
Foncier non bâti	161 497 €	162 760 €	164 671 €	
TOTAL PRODUIT	2 585 377 €	2 585 764 €	2 614 278 €	

Les bases de taxe d'habitation diminuent entre 2016 et 2017. Les autres bases restent inchangées... En 2018, stagnation des bases. La Taxe d'Habitation progresse mais 26 914 euros de produits sont liés à la taxe sur les logements vacants. Les effets de la suppression « compensée » de la Taxe d'Habitation ne sont pas encore connus. Les services fiscaux travaillent toujours sur ce sujet...

Evolution du produit sur la période : + 15,2% soit 397 301 euros soit 49 662 euros en moyenne par an mais seulement 11 155 euros entre 2015 et 2016, 387 euros entre 2016 et 2017 et 28 514 euros entre 2017 et 2018. Petite reprise ou juste logements vacants ?

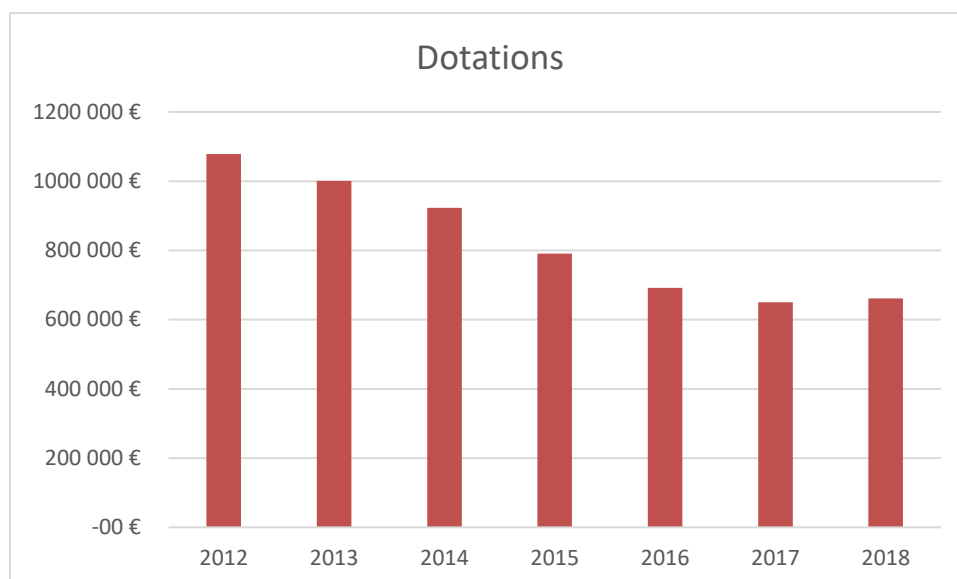
La stagnation s'explique par la diminution des constructions sur la commune liée essentiellement aux effets à retardement du nouveau plan de prévention du risque inondation. Ce signal sur le foncier bâti se double d'un autre signal sur la taxe d'habitation : la

dotations de compensation d'Etat sur la taxe d'habitation progresse de 80 000 euros en 2015 à 125 000 euros en 2017 et 127 556 en 2018. Il s'agit de la compensation d'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation envers les personnes âgées et les plus faibles revenus. C'est un signe de paupérisation. Les mesures d'ouverture du Plan Local d'Urbanisme ont pour objet d'essayer de relancer les constructions. Le PPRI reste toutefois un élément bloquant et préoccupant dans le développement de la commune. **La nouvelle cartographie du risque inondation applicable et la révision du PPRI, sans changer la nature des difficultés, va apporter à court terme de nouvelles possibilités dans certains secteurs ciblés. Il s'agit d'une avancée considérable pour la commune.** En 2015, la décision d'abaisser la taxe d'aménagement à 2,5% contre 5% a été prise sur l'ensemble de la commune à l'exception de la zone dite « collège » et du terrain situé à l'entrée de Pechnauquié 3. De même, les abris de jardin bénéficient d'un abattement de base de 80%. Après des mois de travail, une étude sur la requalification de la notion de risque a été menée en collaboration avec les services de l'Etat, du Département, de l'ANAH. Elle porte sur la rive gauche et droite du Tarn et doit permettre un plan d'action pour requalifier certaines zones. En effet, en 10 ans, le centre historique a vu le taux de logements vacants passer de 20% à 42% du fait de l'impossibilité de diviser certaines habitations et d'y entreprendre des travaux. Rive gauche, la situation est bloquée tant pour les particuliers (extension, division, dents creuses) que pour la commune (projets public et privé sur Brusson). Cette étude a conduit à des engagements réciproques entre les divers partenaires. Ces engagements sont portés en annexe du présent document. **Pour 2019, et comme depuis le début du mandat, les taux d'imposition resteront inchangés** soit 19,22% pour la taxe d'habitation et 22,56% pour le foncier bâti. En effet, une augmentation des taux ne produirait aucun financement supplémentaire majeur et alourdirait individuellement la charge de chaque foyer. Il faut rappeler que malgré le taux inchangé, une légère évolution du montant individuel de la contribution est possible car les bases sont réactualisées automatiquement chaque année par les services fiscaux.

B : Les dotations d'Etat.

Les dotations d'Etat représentaient 22% des recettes du budget soit moins de 1,4 million d'euros en 2014. En 2018, elles ne représentent plus que 13%. **En prenant 2012 comme référentiel, la perte pour la commune sur la période 2012-2018 est de 4,3 millions d'euros (725 000 euros par an).** En 2018, la dotation ne diminue plus.

Année	7411	74121	7412101	Total
2012	1 384 237 €	159 784 €	62 038 €	1 608 071 €
2013	1 380 769 €	182 849 €	67 182 €	1 632 813 €
2014	666 293 €	185 900 €	68 590 €	922 797 €
2015	537 436 €	180 896 €	70 047 €	790 394 €
2016	401 138 €	212 802 €	76 312 €	692 268 €
2017	327 540 €	235 565 €	85 273 €	650 395 €
2018	320 811 €	248 939 €	89 726 €	659 476 €



C : le risque des « non valeurs ».

NB : identique à 2018 car nous n'avons pas eu la mise à jour des données par la trésorerie de Montastruc.

Il s'agit de recettes émises mais non encore recouvertes à ce jour. Le budget général et le budget assainissement sont concernés. Certaines de ces recettes datent de 2004. Elles sont intégrées dans les budgets et devront éventuellement être admises en « non valeur », augmentant d'autant les dépenses de la commune.

En 2015, sur le budget général, 294 539 euros étaient à recouvrir dont 234 557 euros liés essentiellement à des impayés de loyers et cantine. 171 754 euros datent d'avant 2014 et représentent donc un vrai risque pour la commune.

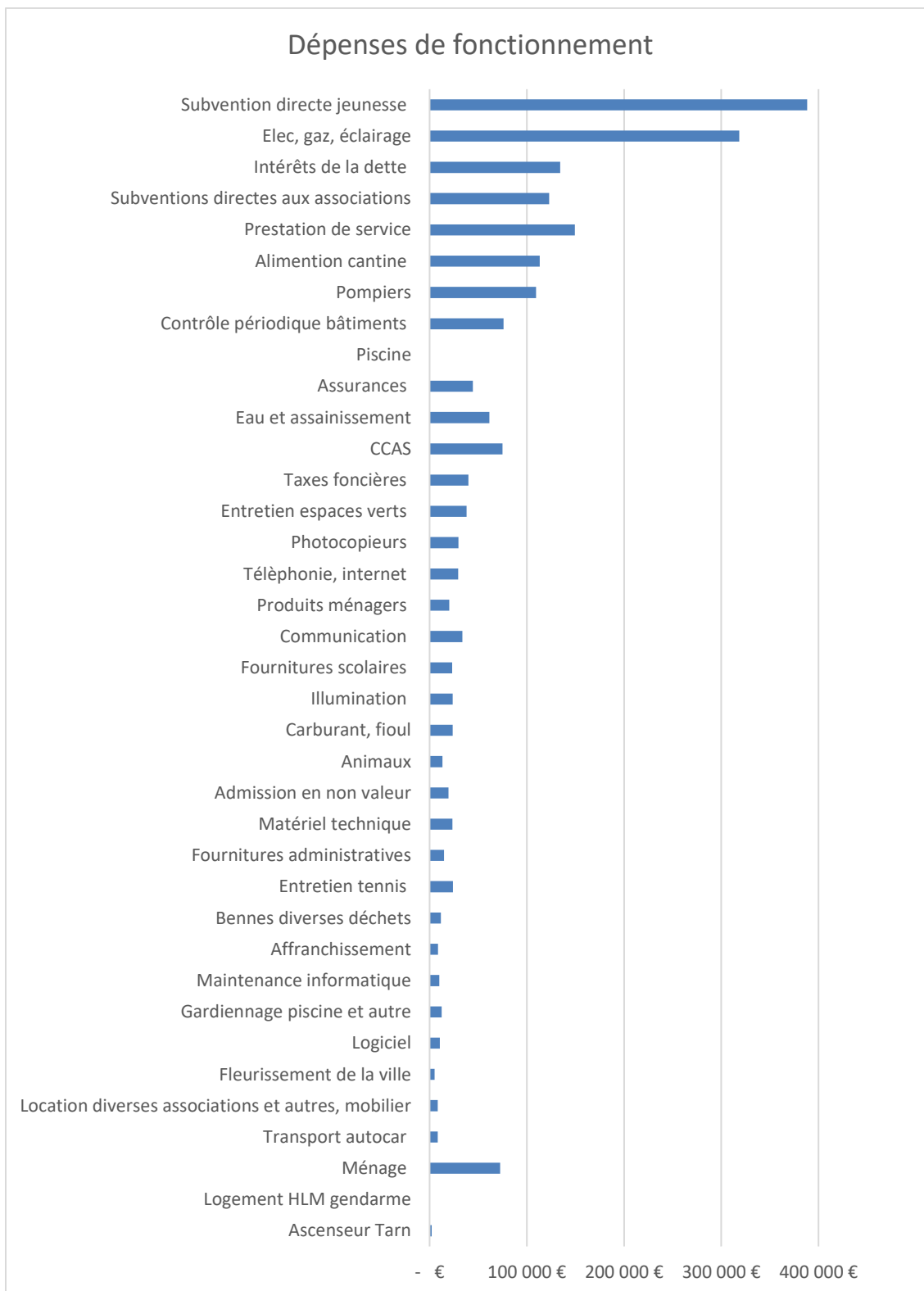
Toujours en 2015, sur le budget assainissement 265 033 euros étaient à recouvrir. Il s'agit de factures d'assainissement et de raccordements. 166 241 euros sont antérieurs à 2014. Certains impayés datent de 2005. Le total du risque était donc de 559 572 euros dont 59 982 euros de recettes d'Etat à vérifier. 337 995 euros étaient particulièrement inquiétants car issus d'impayés antérieurs à début 2014. Le trésorier a effectué certaines relances et poursuites mais la commune doit aussi prendre des mesures pour recouvrer ces recettes. Il était donc indispensable de provisionner des admissions en non valeurs dès 2015 à hauteur de 50 000 euros dans chaque budget concerné.

A fin 2017, le risque sur le budget général a été ramené à 120 000 euros dont 75 000 euros de loyer impayés et environ 45 000 euros de factures de restauration scolaire. Pour rappel, le CCAS a mis en place une aide à la cantine en fonction des ressources.

Sur le budget assainissement, si le risque demeure, il est transféré au SMEA qui est compétent pour l'assainissement depuis le 27 décembre 2015. Au final, c'est tout de même la collectivité au sens large qui assume ce risque.

2 : Les principaux postes de dépenses.

A : structure des dépenses hors masse salariale



Les postes à signaler sont les fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 380 000 euros en 2018 (417 986 euros en 2015 soit une baisse de 8% malgré la mise en service de nouveaux bâtiments en particulier Bernadou et stable par rapport à 2017) et les taxes foncières, 39 963 euros (42 012 euros en 2015) qui représentent 64% du revenu des immeubles (locations, 62 752 euros). Ils démontrent un patrimoine immobilier important. Les recettes locatives sont en baisse entre 2014 et 2016 de 20 000 euros mais ces recettes étaient fictives (La Renaissance et Brusson). Elles augmentent sous l'effet des locations plus nombreuses des salles des fêtes. Hors Brusson ce patrimoine est d'environ 31 500 m². (plus de 3 hectares couvert). Les coûts restent stables par rapport à 2017. Le coût de l'énergie et des fluides est de 12,08 euros par m² en 2017 pour 12,48 euros par m² en 2016, 13,27 euros par m² en 2015 et 14,76 euros en 2014, soit 1 208 euros pour 100 m² contre 1 476 euros en 2014. Des actions sont à poursuivre pour continuer de stabiliser cette dépense dans un contexte global de hausse des prix de l'énergie sur le moyen terme. Il s'agit également d'optimiser ce patrimoine, la commune ne pouvant agir comme un bailleur ordinaire et n'étant pas promoteur. Certains loyers (La Poste, la Gendarmerie) peuvent paraître importants mais le coût futur de ces bâtiments risque de mettre en péril le budget.

De nouveaux efforts sont constatés sur la téléphonie, les frais d'affranchissements et de manière générale sur les frais compressibles. Les dépenses concernant l'entretien des bâtiments ont progressé. Il s'agit de rattraper des années de retard et d'essayer de limiter les grosses réparations.

B : La masse salariale et la mutualisation.

La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des actions exercées directement ou indirectement par la commune. Ainsi, la petite enfance (crèche) et l'enfance (ALSH et périscolaire pour partie) sont confiées à des associations ce qui a pour effet de diminuer la masse salariale au profit du poste « subventions aux associations ».

Pour rappel, la compétence petite enfance a été transférée à la Communauté de Communes en janvier 2016 avec pour conséquence un gel de la dépense communale au niveau de 2015. Il s'agit d'un avantage sur un secteur où la masse salariale est importante. Au niveau communautaire, le dynamisme global des bases de la fiscalité des professionnels et une optimisation du service tenant compte de la priorité qu'est l'enfance sur notre territoire permettront la prise en charge du service.

Le non renouvellement de certains postes permet une économie de 85 000 euros en 2015 contre 72 000 euros attendus. La mutualisation de la Direction, de l'informatique, des services techniques permet à la commune une non dépense évaluée à environ 150 000 euros. Sans la rémunération d'un poste d'encadrant toujours dans les effectifs mais non en fonction, l'économie réalisée serait de plus de 200 000 euros. Du côté des dépenses, la réforme des retraites et les reclassements des catégories C engendrent une dépense supplémentaire de 65 000 euros hors avancement d'échelon. Il faut bien comprendre que sans les efforts entrepris par la commune, la masse salariale serait alourdie mécaniquement de plus de 200 000 euros. Entre 2014 et 2015, la masse salariale a progressé de 1,77% contre 4% auparavant en moyenne.

Commune de Villemur.

En 2016, le chiffre des frais de personnel est retraité car 150 000 euros sont liés à des remboursements pour mise en disposition indu (2013 à début 2015), non versement de supplément familial (période 2012-2014) et prise en charge d'un agent à disposition du centre de gestion.

Ce ratio est à nuancer puisque l'accueil de loisir est associatif. En l'incluant, il serait proche des 53%.

En 2014, la moyenne du nombre d'agents par commune de la strate des communes de 3 500 à 4 999 habitants est de 61. La moyenne du nombre d'agents communaux de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants est de 120 agents.

Un effort important a été effectué sur la masse salariale qui est passée de 3 122 809 euros en 2017 à 2 641 148 euros en 2018 (-15,42% soit - 481 661 euros). Cela correspond au niveau de 2013/2014.

Concernant Villemur, le nombre d'agents employés directement est de 71 fin 2018 contre 80 en 2017. Si on ajoute l'accueil de loisirs, le nombre d'agents est d'environ 91 donc supérieur à la moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

En moyenne, les communes emploient 76,5% de titulaires, 19% de non titulaires et 4,5% d'emplois aidés.

23% des agents sont non titulaires (contre 33% en 2017) Le taux d'emplois aidés était de 11% soit le double de la moyenne des communes. Il est à « 0 » aujourd'hui. Le taux d'emploi précaire diminue et rejoint la moyenne des communes. Il s'agit d'une part du non renouvellement de contrats mais aussi de titularisations.

Toujours en moyenne, la répartition est de 6,3% de catégorie A, 10,9% de catégorie B, 82,8% de catégorie C.

Concernant les catégories pour les 71 agents communaux, la catégorie A représente 1,40%, la catégorie B, 4,50%. Le taux d'encadrement théorique est donc faible. En effet, si les catégories d'agents ne présentent en aucun cas d'une qualité de service, les écarts importants doivent être considérés comme alertant. Dans le même temps, les rémunérations individuelles des agents ont été remises à niveau.

Le nombre d'agents a diminué et reste supérieur à la moyenne de la strate. Cela peut s'expliquer en partie par l'étendue géographique de la commune, (des hameaux et 4 églises, soit plus qu'à Rome par habitant) la dispersion des écoles, le nombre très important de bâtiments, infrastructures et services (Bâtiments communaux, équipements sportifs, médiathèque, crèche familiale associative).

En aucun cas il ne s'agit de « juger » tel ou tel service, mais simplement d'énoncer et d'expliquer des constats. Une réelle politique de Ressources Humaines est mise en place depuis 2015. A cet effet, une note d'orientation a été émise après concertation avec les responsables de services. Elle décline, entre autre, les objectifs d'organisation des services et les dates de mise en œuvre et a été remise à l'ensemble des agents et des élus.

Commune de Villemur.

Les salariés d'une collectivité sont sa principale force d'action. Il est impératif de les placer au cœur du projet municipal.

C'est l'un des enjeux de la mutualisation qui est l'occasion de redéfinir les missions de chaque service et de rappeler que le personnel est au service des habitants et garant d'un lien social sur le territoire.

Il s'agissait de simplifier le fonctionnement des services administratifs en redéfinissant les missions de chaque service, de remettre la police sur des missions de police, de responsabiliser le plus possible chacun en évitant les compétences croisées mais sans perdre de la complémentarité, de mieux faire circuler l'information inter-service, de redéfinir les plannings du personnel des écoles et d'entretien...

Sur les services ressources (finances, ressources humaines, secrétariat), la mutualisation avec la Communauté de Communes est achevée. Il s'agit de faire profiter chaque collectivité des compétences de chacun et d'éviter des doublons en particulier sur le matériel et les logiciels. La Communauté de Communes propose également aux « petites » communes une aide pour le secrétariat général de proximité par le biais d'une convention. En effet, ces communes ne disposent pas de moyens de remplacement en cas de congés ou de maladie et n'ont souvent qu'un agent administratif.

Sur les services techniques, suite à l'expérience d'une équipe d'intervention permettant de rendre une propreté acceptable en centre-ville, il a été décidé de confier l'entretien du centre-ville à une entreprise d'insertion. En effet, en interne, le personnel n'est pas formé pour accompagner ce public. Le recrutement est fait de manière locale même si les personnes peuvent travailler sur d'autres lieux. Les personnes dont les contrats ne sont pas renouvelés bénéficient d'une formation qualifiante avant la fin de leur contrat (Diplôme, permis...).

L'équipe « bâtiment » mutualisée intervient sur les bâtiments communautaires (crèches), l'équipe « espaces verts » mutualisée a en charge les équipements sportifs et certaines zones trop importantes pour les équipes de proximité. Un bâtiment unique (Tignol) regroupe l'ensemble des services techniques municipaux et communautaires permettant ainsi une meilleure collaboration et une vraie mutualisation du matériel. Il s'agit de rendre lisible l'action de ces services et de ne plus travailler « à côté » parfois sur un même espace mais ensemble.

Sur le CCAS, 8 communes sur 9 de la Communauté de Communes ont rejoint le CIAS. Il a pour mission uniquement les compétences obligatoires.

Dans un même souci de lisibilité et de cohérence, le CCAS, l'enfance (communale et communautaire sachant que la commune gère le contrat enfance pour 2 autres communes) et l'Espace Emploi sont regroupés sur le site de la Communauté de Communes, désormais labellisé « Maison des services aux publics » avec des permanences CAF et autres. Il existe sur le territoire de la Communauté de Communes deux MSAP (Bessières et Villemur).

Statistiques MSAP de Villemur

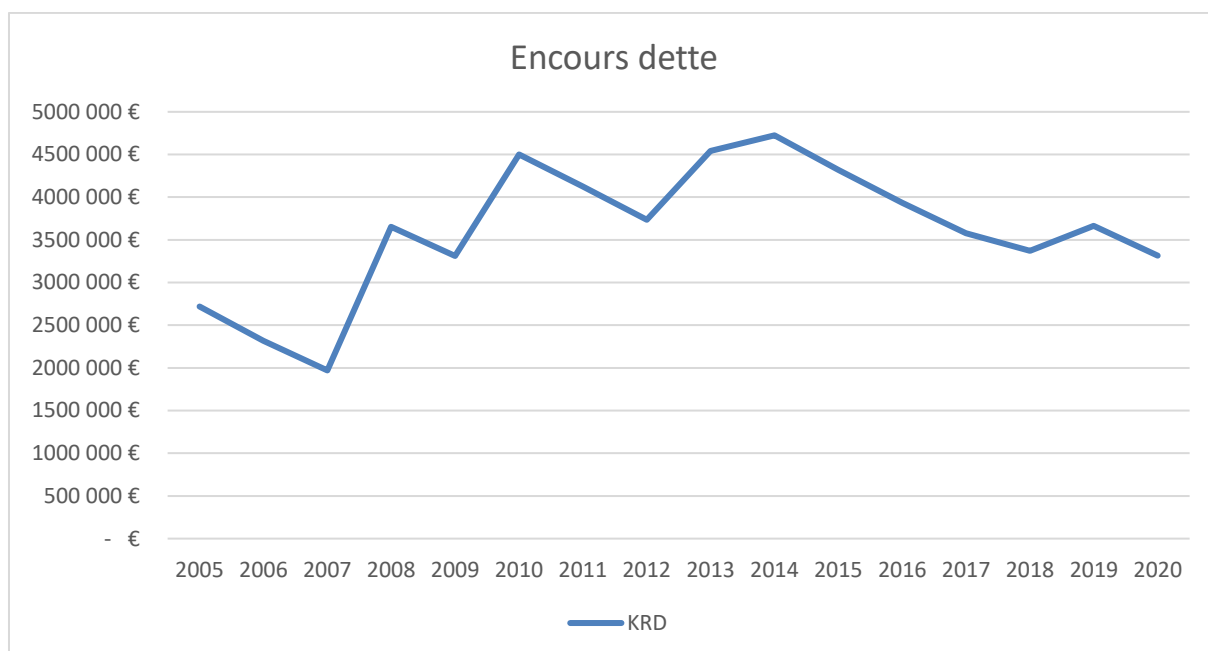
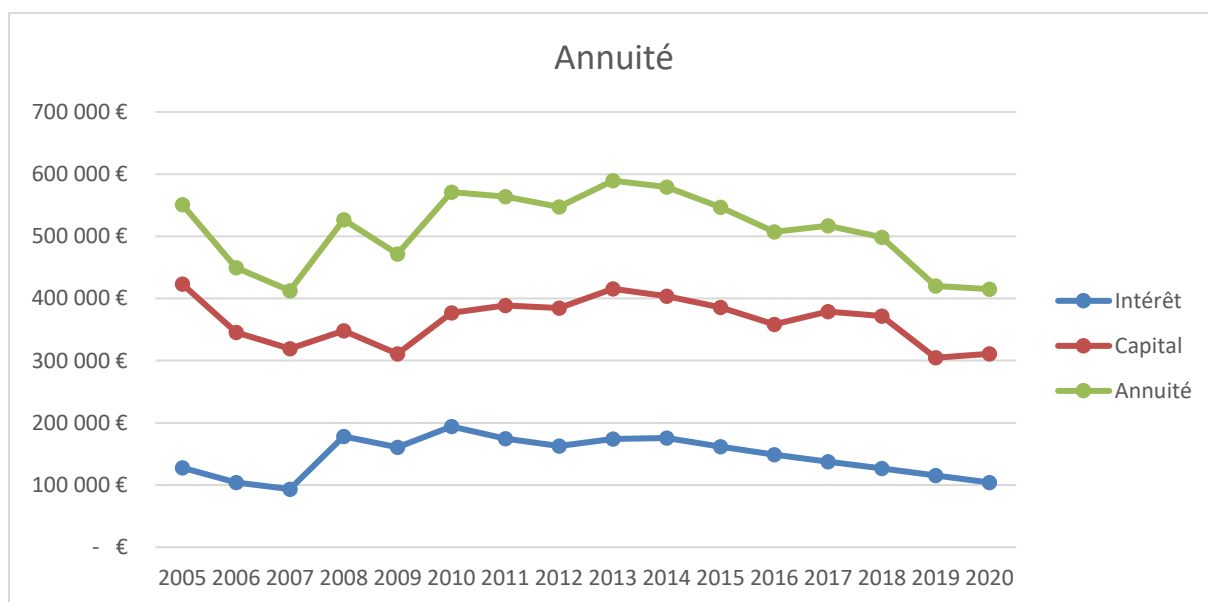
2018	Accès numérique	Emploi	Mission locale	Femme du monde	Sarrap	formation	Cap emploi	Caf/CPAM	Ants	Formation Code	Autre	TOTAL
Villemur	1019	1131	219	495	21	148	79	81	7	50		3250

En 2017, les fondamentaux de la commune se sont dégradés. L'excédent réel était de 43 000 euros, insuffisant pour couvrir la charge de la dette. Les frais de personnel s'élèvent à 3,1 million d'euros de par les réintégrations d'agents, un trop large recours aux contrats et à 100 000 euros de remboursement de salaire au centre de gestion.

Depuis novembre 2017, il a fallu entreprendre un coup d'arrêt sur la masse salariale. 13 postes sont supprimés (Non renouvellement de contrats, non remplacement de départs). Il s'agit essentiellement de postes techniques (Service Technique et entretien). La commune n'a pas le choix. La masse salariale a été réduite de 410 000 euros entre 2017 et 2018 (-13,5%) dont 150 000 euros externalisé. Sans cet effort, le budget 2018 serait en déficit de plus de 400 000 euros. L'excédent prévisionnel pour 2018 était compris entre 100 000 et 200 000 euros. Au final, le Budget 2018 dégage un excédent de 450 000 euros ce qui permet de retrouver une Capacité d'Autofinancement positive (tout juste positive : Capital à rembourser de 414 000 euros).

C : La charge de la dette.**Dette du budget général :**

	KRD	Intérêt	Capital	Annuité
2005	2 719 164 €	127 686 €	423 035 €	550 721 €
2006	2 315 935 €	104 042 €	345 418 €	449 460 €
2007	1 970 518 €	93 464 €	319 237 €	412 701 €
2008	3 651 281 €	178 239 €	348 363 €	526 602 €
2009	3 313 001 €	160 775 €	311 105 €	471 880 €
2010	4 501 897 €	194 152 €	376 722 €	570 874 €
2011	4 125 175 €	174 803 €	388 816 €	563 619 €
2012	3 736 359 €	162 839 €	384 614 €	547 453 €
2013	4 540 412 €	173 870 €	415 552 €	589 422 €
2014	4 724 560 €	175 535 €	403 866 €	579 401 €
2015	4 320 694 €	161 536 €	385 448 €	546 984 €
2016	3 935 246 €	148 698 €	358 522 €	507 220 €
2017	3 576 724 €	137 575 €	379 260 €	516 835 €
2018	3 369 730 €	134 422 €	414 280 €	548 702 €
2019	3 663 961 €	123 072 €	349 579 €	472 652 €
2020	3 314 382 €	110 990 €	356 647 €	467 636 €



La dette de la commune est relativement faible vis à vis de la moyenne nationale. L'encours par habitant est de 611 euros contre 928 euros en moyenne en 2013 et le ratio dette sur recettes de fonctionnement est de 0,56 (0,63 en 2015) contre 0,80 en moyenne. Théoriquement, la capacité d'endettement de la commune serait de 317 euros par habitant soit 1 854 450 euros auquel il faut ajouter les remboursements d'ici la fin du mandat soit un total possible d'emprunt de 3 250 000 euros. Toutefois, il convient de nuancer par le faible dynamisme sur le plan de la population et des bases fiscales et de ne pas dépasser un volume d'emprunt égal au remboursement en capital sur le mandat soit 2,2 Millions d'Euros. Il reste donc une possibilité de mobiliser environ 700 000 euros. Le montant du capital restant dû serait inférieur à 4 millions d'euros (4,7 M en 2014, début du mandat ; 4,5 M en 2010).

Les emprunts garantis :

A cette dette, il faut ajouter les emprunts garantis qui sont un risque pour la commune. Il s'agit des emprunts garantis au titre des HLM pour un montant résiduel à ce jour de 1,7 million euros. Pour le Foyer Logement, le montant garanti est de 75 572 euros. La garantie est levée en cas de défaillance à hauteur de 80% de l'encours. La commune se substitue dans ce cas pour le paiement de l'annuité. Dans le domaine du logement social, ces garanties d'emprunts sont obligatoires.

D : Les services

Certains services de la commune sont facultatifs et demandent une participation des utilisateurs. Ils sont mis en place et maintenus par la volonté politique. Il s'agit ici de les examiner. En aucun cas il ne faut les stigmatiser pour leurs déficits. D'autres services de la commune sont totalement gratuits et reposent uniquement sur l'impôt et les dotations. C'est le cas par exemple de l'Etat civil ou des services administratifs et techniques, l'entretien des stades et autres équipements ou les subventions directes aux associations hors associations crèche et enfance (22 euros par an par habitant sans inclure les subventions indirectes et 45 euros par an par habitant en les incluant).

Statistiques Accueil et état-civil 2018

	État-civil	Accueil
accueil	2314	3037
Téléphone	1927	2924
total	4241	5961
total interlocuteurs	10202	

En 2018, 3 037 personnes se sont présentées à l'accueil de la Mairie contre 6 630 personnes en 2016. La diminution s'explique par la création du Pôle Social Enfance , Maison de Services aux Publics (Voir supra) et du Pôle Techniques mutualisé.

Comme exposé supra, le logement social, ou l'aide aux aînés sont également assurés. Il s'agit bien pour la commune de veiller au vivre ensemble de chaque composante de sa population.

a : la restauration scolaire.

Dépenses de fonctionnement :	152 938 €
Charges de personnel :	183 340 €
Total dépenses fonctionnement :	336 278 €

Dépenses d'investissement :	
Total investissement	18 569 €

Recettes de fonctionnement :	
Repas	183 460 €
Total recettes :	183 460 €

Coût résiduel de fonctionnement à charge :	152 818 €
--	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	55%
---	------------

Total général des repas servis : 69 880

Coût total par repas : 4,81 euros

Coût résiduel par repas : 2,18 euros

Le coût résiduel n'est calculé que sur le fonctionnement.

En moyenne, le coût de revient d'un repas en cantine est de 7 euros (et la prise en charge communale par repas de 3,50 euros). Il est inférieur à Villemur du fait d'une gestion rigoureuse et d'un savoir-faire de l'équipe en place. Pour rappel, en 2016, la restauration scolaire représente 5% des dépenses de la commune et 17,71 euros par habitant en résiduel. Le ratio en pourcentage progresse mais diminue en valeur absolue du fait de la compression des dépenses de fonctionnement. La bonne gestion de l'équipe et du service permet de dégager des possibilités d'investissement plus que nécessaire (le matériel est dans l'ensemble vétuste et commence à être remplacé chaque année) sans alourdir le coût résiduel à charge. Les impayés sont tout de même préoccupants puisque, en cumulé, ils représentent 40% d'une année de facturation. Plus de 35 000 euros d'impayés datent d'avant 2014, avec des chances de recouvrement quasi nulle.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil, la transformation des cantines en selfs pour les primaires est effective. Il s'agit de permettre de s'affranchir des 2 services, de respecter le rythme des enfants lors des repas, d'offrir de meilleures conditions de travail au personnel encadrant ce temps et d'augmenter la capacité d'accueil.

Concernant la préparation des repas en restauration scolaire, la responsable et la diététicienne s'appuient sur le GEMRCN (groupe d'études des marchés restauration collective et nutrition).

Commune de Villemur.

Ce guide pratique concernant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective, dépend du Ministère de l'Agriculture.

Il a pour objectif d'améliorer la qualité nutritionnelle en contrôlant les fréquences de service de plats, les grammages et les recommandations spécifiques.

Environ 14% de produits BIO sont introduits dans les menus:

- tous les laitages
- toutes les céréales (pâtes, lentilles, boulgour...)
- légumes, compotes et viandes (en fonction du prix)

Le circuit court est privilégié pour la viande, les légumes et les fruits:

- Les Jardins de Julie: fruits et légumes
- Garrigue (Villaudric): fruits
- Brousse: pour la salade
- Brousse : fruits
- Chanson (Vacquiers): kiwis
- Le verger de Foncoussières (Rabastens): fruits
- Delmas (Villebrumier): melons
- Bousquet (Aveyron): viande
- Poisson: 1/semaine avec 1/mois du poisson frais

Le repas est facturé 2,50 euros.

Labastide St Pierre	2,4
Villemur-sur-Tarn	2,5
Villaudric	2,98
La Magdelaine	3,05
Labastide St Sernin	3,11
Montberon	3,15
Bouloc	3,2
Cepet	3,4
Fronton	3,47
Bessières	3,7

Prix du repas. Villemur, La Magdelaine et Villaudric ont un prix fixe. Pour les autres communes, il s'agit du prix du coefficient familial moyen (INSEE 2018).

b : la médiathèque.

	2018	2017	2016	2015
Dépenses de fonctionnement :	18 754	21 116	18 885 €	20 105 €
Charges de personnel :	83 602	110 246	130 435 €	105 928 €
Total dépenses fonctionnement :	102 356	131 362	149 370 €	126 034 €
Dépenses d'investissement :				
Matériels (livres...)	26 636	25 306	28 301 €	27 470 €
Total investissement :	26 636	20 306	28 301 €	27 470 €
Total dépenses :	128 992	156 669	177 671 €	163 865 €
Recettes de fonctionnement :				
Divers (remboursements...)	5 187	9 035	6 293 €	7 957 €
Abonnements	4 288	3 566	2 875 €	3 143 €
Total recettes :	9 475	12 601	9 168 €	11 100 €
Coût résiduel à charge :	119 517	144 068	168 503 €	152 765 €
Autofinancement sur fonctionnement :	9,25%	9,59%	6,13 %	8,81%
Autofinancement sur total dépenses :	7,34%	8,04%	5,16 %	6,77%

Le nombre d'abonnés est de 1 026 dont 50% de cotisations gratuites. 52% des abonnés sont des adultes. 47% des abonnés sont de Villemur. La médiathèque mène également des projets « hors les murs » en direction de la petite enfance et des personnes âgées.

2018, 35 501 prêts pour 8 788 emprunteurs dont 1 079 distincts. 234 nouveaux inscrits.

La médiathèque est ouverte 25h30 par semaine contre 24h30 pour Fronton, 15h15 pour Bessières, 12h30 pour Grenade, 20h pour Saint Sulpice, 24h pour Gaillac. En Equivalent Temps Plein, Villemur dispose de 2,5 ETP depuis septembre 2017. (3,6 en 2016 et début 2017). A titre d'exemple, Fronton dispose de 4 Equivalent Temps Plein. D'autre part, les missions évoluent avec le portage à domicile des livres et un aspect social qui se développe. En effet, il arrive de plus en plus fréquemment que des personnes viennent pour une assistance à l'utilisation d'internet pour des démarches en ligne (CAF...). La mise en place d'une régie « photocopie » a donc été nécessaire, d'autant plus que ce service est ouvert le samedi après-midi. La toiture a été refaite en 2016 pour un montant d'environ 45 000 euros.

Cette somme n'est pas imputée dans les charges de la médiathèque. Les mises aux normes PMR (mineures) sont en cours. Le service a été rattaché au Pôle Culture de la Mairie qui a été créé en 2017. De nombreuses actions ont redynamisé cette Médiathèque (ateliers, braderie, grainerie, portage à domicile...). La Médiathèque évolue sous l'impulsion de son équipe vers les nouvelles formes d'utilisations de ces lieux. Des projets de mutualisations avec la Médiathèque de Bessières sont en cours pour les acquisitions, échanges de fonds et plateforme informatique commune.

d : la police

En 2018, 396 mains courantes ont été rédigées, 73 logements surveillés dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, 34 patrouilles de nuits effectuées, 359 jours travaillés et 158 timbres amendes rédigés. Le recrutement d'un chef de poste est en cours afin de faire passer les effectifs à 4 agents.

E : Le patrimoine

La commune de Villemur dispose d'un ensemble immobilier, d'équipements sportifs, historiques et culturels très important. On peut sérier différents ensembles mais au global, ces équipements sont soit en très mauvais état (Brusson) soit très vieillissants (stade vélodrome, théâtre, Greniers du Roy...). Certaines ventes de bâtiments dont la commune n'a pas d'utilité sont bloquées en raison des utilisations restreintes possibles. Là encore, le poids du PPRI est prégnant. La plupart des équipements ont plus de 30 ans et des travaux de mise aux normes lourds et coûteux sont à prévoir. Des choix sont à effectuer car l'attachement au patrimoine, bien que fondamental, grève la capacité de la commune à investir dans l'avenir. La commune doit aussi faire face à une dispersion de ce patrimoine avec une rive droite et une rive gauche, des hameaux, 4 églises, 3 écoles... Les voiries et certains espaces publics du centre-ville demandent également une importante réfection ou juste une prise en main sérieuse et quotidienne afin d'embellir la ville. Redresser les panneaux de voirie, entretenir le mobilier urbain, réaliser des caches pour les conteneurs collectifs... De manière générale, le patrimoine de la commune est très important, historique mais souvent inadapté. Un diagnostic des bâtiments doit être effectué. D'après les données « assurances », la commune dispose de 65 bâtiments pour une surface totale de plus de 46 008 m² soit 5 stades couverts. La surface estimée de Brusson est de 14 896 m².

3 : Les résultats 2018 cumulés du budget principal.

Le budget de fonctionnement 2018 a généré un excédent de 450 727 euros. Rappel, en 2017 le résultat réel était de 38 600 euros.

Le résultat de fonctionnement total cumulé à fin 2018 est donc de 1 807 424 contre 2 047 208 euros en 2017 et 2 006 168 euros à fin 2016.

Sur le plan comptable, la section d'investissement clôture un déficit total cumulé de 801 917 euros contre 1 152 802 euros en 2017. Il sera proposé d'affecter l'excédent de

fonctionnement au compte « 1068 » pour ce montant, ramenant le disponible à 1 005 507 euros. Cette situation excédentaire est à regarder à la lumière des engagements et investissements prévus. Si la situation excédentaire est réelle, elle doit être nuancée : les investissements à réaliser sont nombreux dans une période où les subventions diminuent et les frais d'entretien des bâtiments, voirie, espaces publics sont depuis de très nombreuses années insuffisants pour garder le patrimoine au niveau, sans compter les réhabilitations nécessaires. Il faut noter que les investissements prévus sont réalisés ou en reste à réaliser : **Skate Park et city stade, salle de Bernadou, toitures de la Poste, des églises et de la médiathèque, préaux des écoles, menuiserie des écoles, démolition reconstruction de classes à Michelet, bains douches, les Allées, programme de voirie en hyper centre, changement de candélabres et pose de LED, Calar, route de Varennes, avenue Leclerc, jardin public, avenue Roosevelt, avenue Kennedy... et mise en peinture des candélabres, réalisation des selfs Anatole France et Jules Michelet, rénovation d'un logement au-dessus d'Anatole France et de l'étage de la Renaissance, réalisation de 3 classes à l'école Michelet, Place du Souvenir, Brusson salle Eiffel, Brusson côté Tarn avec transformation de l'ancienne scierie en halles et aménagement d'un parc, Aménagement du parking de la minoterie, extension de la salle de Bernadou pour le mobilier, Aménagement d'une aire d'athlétisme près du stade Vélodrome, giratoire RD630/chemin du Roussel. ... De nouvelles dépenses vont être engagées en 2019 avec la réalisation d'un village associatif aux Hortensias. Il faut rappeler que le parking de la Minoterie et les Hortensias n'appartenaient pas à la commune (OPH 31) jusqu'en 2018. Réalisation d'un chemin vélo et piéton chemin du Roussel vers la crèche (chemin éclairé en 2017)...**

Les dépenses d'entretien courant sur les bâtiments progressent à 47 349 euros contre 41 447 euros en 2017 et 23 418 euros en 2016.

La commune subit le bien connu « effet ciseau » : baisses des dotations, stagnation des recettes fiscales Cet effet a été différé du fait d'une gestion rigoureuse (fluides, piscine, recherche d'économies...) et des gains financiers de la mutualisation mais est bien réel aujourd'hui. A titre d'exemple, la Communauté de Communes n'a pas recruté pour ses services techniques alors qu'elle a en charge l'entretien des bâtiments « Petite Enfance ». Elle n'a également pas recruté aux finances ou aux Ressources Humaines malgré les transferts de compétences. Le gain est évalué à environ 180 000 euros. Du côté communal, la commune n'a pas recruté pour ce qui concerne l'entretien des équipements techniques, son secrétariat de direction, sa direction, son informatique... Le gain est aussi de l'ordre de 200 000 euros.

4 : Les budgets annexes.

A : Le budget annexe « assainissement ».

Ce budget annexe n'existe plus suite au transfert de la compétence au SMEA.

B : Le budget annexe CCAS.

Le budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement cumulé de 12 501 euros fin 2018. Les aides sont d'environ 12 000 euros.

L'excédent cumulé d'investissement est de 1314,26 euros, inchangé depuis 2015.

Les actions 2018, outre les aides classiques (cantine, portage de repas dont le montant de l'aide a été revu à la hausse) et surtout l'accompagnement, sont les coupons sport, loisirs, culturels, le repas des aînés, la participation pour les enfants au repas du 14 juillet, la mise en place des jardins partagés.

Ce budget porte également un satellite : le foyer logement des Magnolias. Le CCAS, et donc la commune, sont solidaires de cet établissement. C'est le Président du CCAS qui signe les mandats et les titres. Excédentaire en cumulé de 650 000 euros à fin 2017, il faut tout de même être conscient du risque potentiel pour la commune qui serait amenée à abonder en cas de déficit.

C : Le budget annexe portage des repas.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes par une participation du budget général de 15 000 euros en 2018. Il se compose à 75% des dépenses de repas et 25% de charges de personnel.

Le résultat cumulé est de 0 de par la subvention d'équilibre qui est en augmentation. En 2018, 13 243 repas ont été distribués (12 300 repas en 2017), soit une moyenne de 36 par jour.

5 : Les ratios de la Commune

De manière générale, les ratios sont à manier avec prudence car ils dépendent des compétences exercées par la commune et de sa richesse. Comparer ces ratios à des ratios « moyens » de la strate n'est donc pas d'un grand intérêt. En revanche, l'évolution des ratios communaux donne des indications à prendre en compte.

Dépenses réelles de fonctionnement sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	5 131 127 €	5 553 716 €	5 526 201 €	5 689 677 €	5 512 995 €
Ratio/Hab	877 €	949 €	944 €	972 €	942 €

Année	2017	2018
Montant	5 866 398 €	5 412 473 €
Ratio/Hab	998 €	949 €

Sur la période 2012/2018 la progression est de 5,30% soit 0,75% en rythme annuel. La hausse entre 2012 et 2013 est essentiellement liée à l'impact de l'emprunt. Le dernier ratio de la strate date de 2013 à 963 euros par habitant. Les dépenses de fonctionnement semblent donc adéquates tant sur le volume que sur l'évolution. Toutefois l'évolution des recettes commandent de réduire les dépenses de fonctionnement. **En 2018, les dépenses de**

fonctionnement retrouvent un niveau inférieur à 2013. Elles diminuent de 8% entre 2017 et 2018.

Produits des impositions directes sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	2 286 000 €	2 512 626 €	2 558 644 €	2 629 459 €	2 589 581 €
Ratio/Hab	390 €	429 €	437 €	449 €	443 €

Année	2017	2018
Montant	2 587 507 €	2 614 278 €
Ratio/Hab	443 €	446 €

En dépit d'une hausse de taux en 2009, la commune a encore des taux relativement bas par rapport à la strate et surtout une proportion importante de foyers exonérés de taxes, donc une population relativement pauvre. Cela se retrouve dans les compensations au titre des exonérations (155 426 euros soit 26 euros par habitant ce qui porterait le ratio communal à 467 euros). Pour rappel, il s'agit des exonérations décidées et donc compensées par l'Etat et non de compensation communale. En 2018, le ratio est inférieur de 44 euros par habitant au ratio de la strate en 2013. Toutefois, sur la strate des 3 500 à 5 000 habitants, ce ratio est de 450 euros par habitant. On observe une stagnation du produit fiscal depuis 2013. **Depuis 2009, les taux de fiscalité n'ont pas progressé sur la commune. 2019 sera donc la dixième année sans hausse des taux.**

Recettes de fonctionnement sur population

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	6 030 760 €	6 425 272 €	6 602 904 €	6 701 927 €	6 104 604 €
Ratio/Hab	1 030 €	1 098 €	1 128 €	1 145 €	1 043 €

Année	2017	2018
Montant	5 896 923 €	5 911 149 €
Ratio/Hab	1 008 €	1 010 €

Ratio moyen 2013 : 1 156 euros par habitant.

Sur la période, les recettes diminuent de 2%. Cette diminution s'explique en particulier par la baisse des dotations de l'Etat mais aussi par les transferts de compétence (baisse des dépenses aussi) et la fin des contrats aidés.

Dépenses d'équipement brut sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	5 776 692 €	3 373 749 €	1 790 952 €	1 921 037 €	1 715 744
Ratio/Hab	987 €	576 €	309 €	328 €	301 €

Année	2017	2018
Montant	2 514 655 €	2 192 668 €
Ratio/Hab	428 €	374 €

Ratio moyen 2010 : 413 euros par habitant.

Ratio moyen 2014 : 304 euros par habitant

Total investissement depuis 2014 : 10 135 056 €

En-cours dette sur population :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	3 736 359 €	4 540 412 €	4 150 335 €	3 935 246	3 576 724 €
Ratio/Hab	639 €	776 €	709 €	672 €	611 €

Année	2017	2018
Montant	3 196 724 €	3 369 730 €
Ratio/Hab	542 €	571 €

Ratio moyen 2010 : 936 euros par habitant.

Ratio moyen 2014 : 928 euros par habitant

Les limites de ce ratio sont connues. Ce n'est pas la population qui doit servir de référentiel mais la richesse et donc les recettes de fonctionnement. Le ratio de la strate en 2010 était de 936 euros pour 928 euros en 2013. La capacité théorique d'emprunt explicité supra au chapitre consacré à la dette reste bien « théorique » car les fondamentaux de la commune (bases fiscales, produits des services, dépendance aux dotations d'Etat, charge d'entretien du patrimoine, évolution de la population...) sont mitigés. **A ce jour, sur 10 135 056 euros d'investissement, 1,5 ME sont financés par l'emprunt (15%). L'endettement de la commune a diminué de 205 euros par habitant depuis 2013.**

Ratio dette sur recettes de fonctionnement :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Taux	61,35%	70,66%	62,86%	58,71%	57,32%

Année	2017	2018
Taux	52,50%	56,02%

Ratio moyen 2010 : 88,20%

Ratio moyen 2013 : 80,30%

Le ratio moyen des communes de la strate est de 88,20% en 2010 et de 80,30% en 2013. Les limites de ce ratio sont de deux types : les éléments de comparaison sont décalés dans le temps et il ne prend pas en compte les investissements retardés, en particulier l'entretien des bâtiments communaux. Si l'autofinancement est conséquent et la capacité d'emprunt présente, l'état du patrimoine demande un audit et des choix qui peuvent avoir pour

conséquence un assèchement des ressources disponibles. D'autre part, les recettes subissant un double effet ciseau en 2018, ce ratio va se modifier.

Dépenses de personnel sur dépenses de fonctionnement :

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Montant	2 399 740 €	2 492 809 €	2 603 525 €	2 649 750 €	2 706 088 €
Ratio en %	45,44%	44,57%	46,77%	44,89%	46,68%

Année	2017	2018
Montant	3 051 000 €	2 641 148 €
Ratio en %	52 %	44 %

Ratio moyen 2010 : 53,50%

Ratio moyen 2013 : 53,20%

Les limites des ratios sont mises en lumière ici. Si la moyenne de la strate est de 53,20% en 2013, la commune externalise des services comme le périscolaire. En consolidant les comptes de ces services, le ratio serait d'environ 53%. Le ratio dépend des services de la commune. Dans le cas de Villemur, le ratio est proche de la moyenne aussi car le taux d'endettement reste faible et pèse donc moins en proportion sur la masse globale des dépenses et que surtout les services communaux sont étoffés. On observe la diminution de la masse salariale entre 2017 et 2018.

6 : Les orientations budgétaires.

A : les orientations sur la section de fonctionnement.

Suite à l'examen des dépenses de fonctionnement, il est toujours indispensable de s'interroger et de trouver des solutions en ce qui concerne les dépenses de fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 14% des dépenses de fonctionnement hors masse salariale. Il s'agit de la première dépense communale en dehors du personnel et des subventions « jeunesse ». Des solutions techniques doivent être trouvées afin de toujours limiter cette dépense.

Concernant le personnel, il est indispensable de continuer à travailler la mutualisation des services, la transversalité et d'organiser les services afin de mettre l'humain au cœur des actions et de donner du sens au travail des agents. Il va falloir continuer à ne pas remplacer les départs. Il convient donc de professionnaliser, former, accompagner le personnel et repenser parfois encore l'organisation.

La commune est un outil au service de sa population il est impératif de trouver l'équilibre entre service et coût. Si les services ne peuvent être équilibrés, il est indispensable de veiller à la meilleure utilisation des deniers publics. Des choix sont à faire en particulier sur le patrimoine communal. Des actions doivent être menées en priorité sur certains bâtiments comme les écoles et les espaces publics. Certaines actions quotidiennes ne sont pas nécessairement coûteuses.

Conformément aux orientations déjà mises en place, les associations continueront à bénéficier du soutien de la municipalité. Environ 130 000 euros (24 euros par an et par habitant) sont versés à ce titre sans compter le soutien logistique, matériel et humain. Les aides indirectes aux associations sont évaluées à 100 000 euros. En 2018, les stades pour le Rugby et le Football ont bénéficié d'une régénération totale. Une piste et une aire d'athlétisme sont en cours dans l'espace Vélodrome. La subvention à l'Espace Jeunes est maintenue à 375 000 euros. Les aides directes à l'Espace Jeunes s'élèvent, hors mise à disposition des locaux à 186 237 euros. Au total, cette association de service public est soutenue à hauteur de 560 000 euros.

Des conventions sont et seront conclues avec chaque association. Ces conventions prendront en compte la part de la mairie dans le financement de l'association, le rayonnement local et les projets associatifs. Le dynamisme associatif est une richesse pour la commune.

Animer la ville, être à l'écoute, créer du lien, le « vivre ensemble »... est la priorité de l'équipe municipale et les actions culturelles et festives seront maintenues, parfois avec des aménagements.

Au niveau culturel, La commune dispose d'un local situé en plein centre historique connu de tous sous le nom de « la Renaissance ». Depuis deux ans, il sert de « camp de base » aux résidences (artistiques) de territoires de la Communauté de Communes Val'Aïgo. Depuis 2017, il sert également de résidence d'artistes communale et aux « vendredis de l'hiver », une fois par mois de l'automne au printemps.

Villemur dispose d'une salle de cinéma. Elle n'est pas forcément pratique d'accès... On y voit pas forcément très bien si la personne devant soi garde son chapeau... Mais cette salle existe aux Greniers du Roy. Les projections pour les scolaires ou durant les fêtes de Noël sont toujours un succès. La commune a rouvert ce cinéma au public, avec la projection de deux films sur une soirée et un film jeunesse le dimanche chaque mois hors période d'été. L'entrée est gratuite, ce qui n'est pas sans poser problème aux alentours. En 2019 cette salle est en cours de rénovation. Il s'agit surtout de rendre accessible les Greniers du Roy avec des travaux permettant d'implanter un ascenseur.

L'animation de la ville est aussi importante : expositions, jeudis de l'été, fête de la musique, création de jardins partagés...

Une programmation est en cours pour l'animation des bains douches rénovés à l'été 2018.

B : L'investissement.

Les investissements présentés dépassent l'exercice 2018 et donnent une vision sur le mandat. Les chiffres communiqués pourront bouger à la marge en raison de la communication de données. L'étude de revitalisation offre des possibilités en hyper-centre et une révision du PPRI mais ne permettra pas le projet Brusson « salle Eiffel ».

Les projets d'envergures « 2015, 2016, 2017 et 2018 » sont réalisés (réalisation d'un city stade et d'une salle polyvalente sur le site de Bernadou, les bains douches, les Allées, la place du Souvenir) Les opérations d'investissements sont nombreuses en raison du nombre très important de bâtiments communaux. Une réflexion doit toujours être menée sur ces bâtiments avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures lourdes. Les répercussions sur la section de fonctionnement sont à chaque fois importantes. Les projets doivent être chiffrés, priorisés et financés au préalable. Des choix doivent être fait. Ces actions doivent permettre aux habitants de la commune de retrouver des espaces de vie communs adaptés mais aussi de développer l'attractivité de la commune.

Sont prévus ou réalisés :

Eclairage public : il existe environ 2 000 points d'éclairage public sur la commune. A ce jour, 300 ont été changés en LED et un programme de 200 points environ est en cours.

Voiries et places : les Allées et la place du Souvenir sont réhabilitées. Les Allées ont été rénovées en 2017 pour une enveloppe financière de 380 000 euros HT. Un petit giratoire franchissable est réalisé au carrefour de la Poste. A ce jour la commune a déjà obtenu 169 375 euros du FSIL et d'autres demandes sont en cours. Dans la foulée, la place du Souvenir est rénovée pour une enveloppe prévisionnelle de 375 000 euros HT. 216 500 euros ont déjà été obtenus auprès du FSIL. Ces travaux sont réalisés car il s'agit de programme pouvant bénéficier de forts taux de subventions contrairement aux travaux classiques de voirie, non subventionnés. Il s'agit également de rendre la ville plus attractive afin de favoriser le vivre ensemble, le tourisme et le commerce. La place Saint Jean doit être réalisée en 2020. Il s'agit d'en faire une « porte » de la ville. Actuellement cette place dispose de 46 places officielles de stationnement. Le projet en compte 45 avec 4 places de plus boulevard de Bifranc.

Toujours dans le centre historique, un programme de 300 000 euros HT de voirie est lancé sur deux exercices (2017 et 2018). Il s'agit de remettre à niveau des voiries et trottoirs détériorés. Il ne s'agit pas d'un programme destiné à changer la nature des voiries mais juste de les pérenniser. Les placettes sont en cours de réaménagement (Résistance, Lesdiguières, Général Lapeyre...). Une tournée supplémentaires de collecte des déchets est activée sur l'hyper centre afin de pouvoir diminuer le nombre de bacs collectifs présents sur le domaine public et de rendre la ville plus propre.

Une réserve est provisionnée chaque année pour d'autres petits travaux pour les hameaux (sécurisations au Terme et à Sayrac, aires de jeux pour ces deux hameaux réalisées).

Les écoles : outre la continuation du programme de réhabilitation entrepris depuis 2014 (menuiseries, préaux...), une enveloppe financière restera consacrée aux écoles. D'autre part, les actuels préfabriqués de l'école Michelet sont refaits en « dur », l'Etat ayant enfin accepté cette évolution. Les cantines sont maintenant transformées en selfs. Un programme de 25 000 euros pour la modernisation informatique a été lancé avec le soutien du FSIL pour 15 000 euros. Un deuxième programme est en cours. Suite à l'étude de revitalisation, et conformément aux prescriptions de l'Etat, un projet de groupe scolaire doit être mis à l'étude après définition du besoin et en lien avec les questions de déplacements et mobilités dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial.

Le matériel des services techniques : il s'agit de renouveler le matériel régulièrement. Pour ce faire, l'enveloppe des amortissements doit y être affectée à hauteur de 125 000 euros par an environ, en lien avec les amortissements budgétaires.

La mise aux normes accessibilité : 300 000 euros seront consacrés à ces mises aux normes. Les subventions obtenues sont de 280 000 euros, laissant 20 000 euros à charge de la commune.

La vidéo protection : une réflexion est en cours avec les services de l'Etat à ce sujet. Une enveloppe de 200 000 euros sera provisionnée. Les subventions attendues sont de 40% mais ce dossier a déjà été décalé en 2019 pour le traitement de la demande de subvention par les services de l'Etat.

Les bâtiments communaux : Il est indispensable de continuer de prévoir des travaux sur les bâtiments communaux. Cela concerne tout Villemur, centre et hameaux. Certains en vue de limiter les consommations de fluides, d'autres pour l'entretien courant. Une réflexion est toujours en cours pour éventuellement retrouver un espace libre proche de l'hyper-centre afin d'aménager un espace vert car il n'en existe pas en l'hyper-centre rive droite. Une enveloppe annuelle de 125 000 euros est prévue soit 500 000 euros. Aucune subvention n'est attendue : rénovation de la Renaissance pour l'accueil d'une Résidence d'Artistes, rénovation d'un logement au-dessus de l'école Anatole France pour créer du locatif, changement des appareils de chauffage dans les salles des fêtes...

Pour financer ce programme d'investissement, le recours à l'emprunt maximum peut être de 2 220 000 euros qui seront sans doute nécessaires dans le cadre des projets non encore lancés.

Le projet Hortensias : La municipalité souhaitait engager un projet d'envergure permettant de répondre à la fois à une demande locale et au développement économique par le tourisme. Il s'agit de rénover les hortensias pour transformer les rez de chaussées en village associatif dans un premier temps. Dans le même temps, le parking de la Minoterie sera aménagé. La commune a acheté à l'OPH 31 les bâtiments et le parking. Les dossiers de demandes de subventions sont adressés aux divers partenaires possibles. Le coût est estimé à 0,8 ME, acquisition comprise. Toujours pour favoriser le développement touristique, la piscine en eau vive sera reconduite et un petit camping sera testé dans le parc de Bernadou.

La consolidation/démolition sur une partie de Brusson : Ce projet de 850 000 euros doit permettre de sécuriser une partie des bâtiments et de créer un parc donnant sur le Tarn. Une halle couverte sera créée dans l'ancienne scierie. La salle Eiffel ou de la Cartonnerie a été restaurée partiellement. Située en PPRI violet, elle ne peut être utilisée comme une salle classique et les aménagements doivent rester rudimentaires.

En fonction des contraintes, des événements et des besoins, d'autres investissements pourront avoir lieu.

Conclusion.

Les fondamentaux de la commune restent mitigés. Les services sont nombreux et rayonnent sur un territoire vaste. La médiathèque, l'accueil de loisirs, les crèches, les commerces, le marché, les spectacles culturels, les expositions, les locations de salles, les adhérents des associations attirent un bassin de vie largement supérieur à la population communale. Dans certains cas, par exemple la médiathèque, les services sont même plus reconnus par les extérieurs à la commune. **L'effet « ciseau » sur les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes est en cours. Il pénalise la commune dans ses futurs investissements. Les équilibres budgétaires sont restaurés à fin 2018. Les taux de fiscalité sont inchangés depuis le début du mandat (dernière hausse des taux en 2009) et l'endettement de la commune a été réduit de 205 euros par habitant depuis 2013 (-1,2 ME).**

Dans le même temps, la commune reste tournée vers son passé industriel et florissant alors que son enclavement et le découpage géographique la situe sur un carrefour entre la Haute Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne. Le regard se porte avant tout sur Villemur, tout en déplorant les contraintes actuelles, puis vers Toulouse alors même que la métropole reste loin et que la plupart des habitants privilégient Montauban. Les actions entreprises permettent à la commune de dépasser ce cadre petit à petit en développant les activités culturelles, et de loisirs touristique afin de pouvoir redynamiser le commerce et l'activité. L'arrivée de la fibre est aussi un atout.

Il est certain que le Plan de Prévention du Risque Inondation est un frein au développement de la cité, mais en même temps, le fatalisme est prégnant comme dans toute commune ayant vécu de manière autosuffisante grâce à des mono-entreprises aujourd'hui disparues. La mairie est symbolique avec ses trois étages, mais avec des espaces inadaptés, qui ont entraîné des travaux pour l'accueil. Les demandes reçues en mairie sont également symboliques, comme si une institution pouvait régler l'ensemble des problèmes collectifs et individuels se posant quotidiennement. Un réaménagement de l'accueil, simple et non onéreux a été effectué en 2016. Symbole et nécessité. Le PPRI est entré en révision grâce au travail entrepris en 2016 sur la revitalisation de la commune et la Région Occitanie va bientôt signer un contrat « Bourg Centre » avec Villemur.

En examinant les dépenses et les investissements municipaux, on peut constater un équilibre entre les dépenses pour chaque catégorie de population : jeunes, anciens, associations, culture, sports... Le patrimoine communal est pléthorique mais surtout lourd en entretien et inadapté. La capacité d'investir est faible. La plupart des dépenses portent sur la tentative de maintenir en l'état le patrimoine bâti. Une priorité a été posée sur les écoles et sur la réhabilitation de lieux communs (Espaces publics ouvert au public). Les associations sont aussi une priorité avec la création d'un village associatif.

Les bases du foncier et le peu de permis de construire délivrés sont autant de signes d'une commune ne progressant plus en population. Cette tendance se confirmait à travers le recensement de 2015 qui donne une population juste stable. En même temps, le nombre d'enfants dans les écoles progresse et la vie associative est très forte. Le nombre de permis repart à la hausse depuis 2018.

Les enjeux sont donc de définir ce que doit être la commune dans les prochaines années, de continuer à développer des actions en faveur du vivre ensemble, des animations dans la ville, de continuer les démarches envers les services de l'Etat en vue d'assouplir les règles de construction sans pour autant mettre en danger les habitants, de choisir les bâtiments que la commune souhaite conserver, mettre au niveau et de déterminer le ou les deux projets structurants du mandat. Aujourd'hui, Villemur a à la fois la chance et le handicap de ne pas être une cité dortoir à proximité immédiate d'une métropole comme en témoigne son rayonnement qui dépasse largement ses limites communales et sa vitalité associative, sportive, culturelle... « L'ouverture » et la rupture avec une forme de « clientélisme » de la commune est la condition de sa future vitalité.